TAEKWONDO CANADA

Principes régissant la sélection des athlètes aux événements Défi Grand Prix 2027 de la World Taekwondo

VUE D'ENSEMBLE

Les événements Défi Grand Prix de la World Taekwondo (WT) sont des tournois internationaux de Kyorugi servant comme voie d'accès au circuit d'élite de Série Grand Prix WT. Les athlètes qui terminent au sommet du classement obtiennent une qualification à une sélection d'événements Grand Prix.

La WT a annoncé que les événements de Défi Grand Prix 2027 se tiennent aux dates et endroits suivants :

- Pune, Inde, 12-14 février, 2027.
- Samarkand, Ouzbékistan, mai 2027.
- Muju, Corée, 14-16 août, 2027.

Les restrictions suivantes sont toujours applicables :

- Un maximum de 50 athlètes par catégorie de poids olympique; un maximum de 4 athlètes par pays par catégorie de poids olympique; les inscriptions se font uniquement par l'entremise de l'Association membre nationale (dans notre cas : Taekwondo Canada); la règle des premiers arrivés, premiers servis est en cours pour les inscriptions.

Au moment de la sortie du dossier d'information sur chaque événement, Taekwondo Canada établira une liste des inscriptions basée sur les **Exigences applicables aux athlètes pour l'inscription**, expliquées plus en détail ci-après, en respectant les limites sur le nombre de participants énoncées par la WT. Les athlètes doivent soumettre leur expression d'intérêt à participer à chacun des événements de Défi Grand Prix, en respectant le délai indiqué dans chaque cas. La date limite spécifique pour soumettre les expressions d'intérêt sera annoncée à un moment plus proche de l'ouverture officielle du système d'inscription à l'événement.

EXIGENCES APPLICABLES AUX ATHLÈTES POUR L'INSCRIPTION

Taekwondo Canada soumettra les inscriptions de jusqu'à quatre (4) athlètes par catégorie de poids olympique. Pour être pris en considération pour une inscription, les athlètes doivent satisfaire au moins une des exigences suivantes :

Exigence 1 : Athlètes brevetés par Sport Canada pour 2027–2028

- Les athlètes bénéficiant d'un soutien du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada pour 2027–2028 sont admissibles à une inscription dans leur catégorie de poids olympique respective.

Exigence 2 : Champions/championnes nationaux canadiens 2027

- Les vainqueurs dans chaque catégorie de poids mondiale au championnat national canadien 2027 sont admissibles à une inscription dans la catégorie de poids olympique qu'ils déclarent, à condition d'avoir concouru dans *au moins deux (2)* événements au calendrier WT au cours des 12 mois immédiatement précédant la date limite pour les inscriptions au Défi Grand Prix visé.
- Pour les athlètes qui se qualifient au titre de l'Exigence 2, l'ordre de priorité des inscriptions est déterminé comme suit :
    a. Le/la champion(ne) national(e) dans la catégorie de poids mondiale qui correspond exactement à la catégorie de poids olympique obtient la première priorité. Par exemple, le champion national M-58kg bénéficie de la première priorité aux inscriptions en catégorie de poids olympique M-58kg.
    b. Les champions/championnes nationaux dans les catégories de poids mondiales avoisinantes sont alors considérés selon leur place au Classement olympique WT 2027 le plus récent; la priorité est accordé aux athlètes les mieux classés. Par exemple, les catégories avoisinantes de la catégorie de poids olympique M-58kg sont M-54kg et M-63kg.

Exigence 3 : Classement olympique WT actuel 2027

- Les athlètes sont admissibles à la considération pour l'inscription sur la base de leur classement olympique WT si, à la date limite des inscriptions au Défi Grand Prix pertinent, ils ont :

- Obtenu un minimum de 4,32 points de classement olympique WT en Kyorugi, basé sur la dernière mise à jour de la liste de classement olympique WT; *et*
- Concouru à un minimum de deux (2) événements au calendrier WT au cours des 12 mois précédant immédiatement la date limite.

- Si dans une division donnée le nombre d'athlètes admissibles à une inscription sur la base du classement olympique WT est supérieur aux quantités de participations octroyées, Taekwondo Canada établira un classement des athlètes en fonction des critères suivants, et ce classement s'utilisera aux fins de l'inscription :
  - Total des points de classement olympique obtenus dans les combats en catégories de poids mondiales correspondantes :
    - Femmes : W-49kg, W-57kg, W-67kg, W+73kg
    - Hommes : M-58kg, M-68kg, M-80kg, M+87kg
  - Le total des points de classement olympique obtenus, quelle que soit la catégorie de poids mondiale dans laquelle les points se sont obtenus.

Exigence 4 : athlètes en passe de devenir compétiteurs seniors

- Les anciens champions nationaux juniors ou les champions nationaux juniors en titre, âgés de 17 ou 18 ans dans l'année de la tenue de l'événement Grand Prix pertinent, sont admissibles à s'inscrire à la catégorie de poids olympique sélectionnée à condition de satisfaire à *l'un ou l'autre* des critères de performance suivants :
  - A déjà participé à un championnat junior WT et y a gagné au moins un match; *ou*
  - A déjà gagné une médaille à un championnat panaméricain junior reconnu par la WT.

LIMITES SUR LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, ADMISSIBILITÉ WT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les athlètes admissibles sont inscrits jusqu'à un maximum de quatre (4) par division selon un ordre de priorité basé sur la satisfaction de l'Exigence 1 -> Exigence 2 -> Exigence 3 -> et enfin l'Exigence 4. Si moins de quatre (4) athlètes admissibles demandent l'inscription dans une catégorie de poids olympique donnée, Taekwondo Canada soumettra uniquement les demandes d'inscription reçues. Les athlètes qui ne satisfont pas à un minimum d'une des exigences susmentionnées ne seront pas inscrits pour remplir les postes non comblés.

Tous les athlètes doivent également satisfaire aux exigences d'admissibilité WT telles qu'énoncées dans la fiche officielle de renseignements sur l'événement.

Au moment de soumettre leur formulaire d'expression d'intérêt, tous les athlètes doivent fournir le nom et les coordonnées d'un entraîneur admissible qui accepte de les entraîner lors de l'événement. Les exigences de certification applicables aux entraîneurs respectent la réglementation WT pour le niveau-G respectif de l'événement. Si l'entraîneur nommé par l'athlète quitte son rôle après le traitement des inscriptions, Taekwondo Canada peut également annuler l'inscription de l'athlète à l'événement Série Grand Prix pertinent, à moins que des plans et des dispositions de rechange ne soient approuvés par Taekwondo Canada a minimum au moins 15 jours avant le début de la compétition.

Le dépôt d'un formulaire d'expression d'intérêt ne garantit pas l'inscription. La WT prendra les décisions définitives sur l'acceptation des inscriptions après avoir examiné les requêtes soumises par toutes les Associations nationales membres (ANM).

NON-PARTICIPATION OU ÉCHEC À LA PESÉE

Tout athlète qui demande de s'inscrire et qui finit par ne pas participer à l'événement ou qui se présente à l'événement mais échoue aux pesées, perdra le droit de s'inscrire au prochain événement de Défi Grand Prix WT.